Les œufs bios de Mirbel
Marie Legris (productrice d'œufs certifié AB)
Hameau de Mirbel
78980 Longnes (m_legris@yahoo.fr)



Les paniers de l'Épi d'Or
Association loi 1901 à but non-lucratif
Chez Martine HULIN, 75bis rue Pierre Curie
78210 Saint-Cyr-l'École (lpeo@riseup.net)

Contrat 2026 - 2027 - Œufs frais

du jeudi 24 septembre 2026 au jeudi 16 septembre 2027

(Carences: les jeudis 24 décembre 2026 et 31 décembre 2026 puis du jeudi 4 mars au jeudi 6 mai 2027 inclus)
soit 40 distributions

Nom de l'adhérent : .....

Engagements du ou des adhérent·e·s

- Après avoir pris connaissance et adhéré aux statuts, au règlement intérieur de l'association et avoir payé ma cotisation annuelle, adhérer au contrat présent pour les distributions qui auront lieu tous les jeudis aux dates indiquées ci-dessus.
- Faire acte d'engagement solidaire avec l'exploitante en payant à l'avance la distribution des produits. L'ensemble des chèques, libellés à l'ordre de **« Marie LEGRIS »**, est remis à la référente pour cette productrice en début de saison. Les chèques ne peuvent provenir que d'un compte d'une personne physique adhérente de l'AMAP dont le nom est mentionné sur le présent contrat. Ils seront ensuite transmis à la productrice.
- Venir retirer ses œufs sur le lieu de la distribution chaque semaine **munis de vos propres boites vides que vous remplirez vous même** (les oeufs sont livrés sur plateaux). Tout oeuf cassé sera à votre charge, merci de les manipuler avec précaution.
- Prévenir les responsables de distribution de l'association si un·e remplaçant·e vient retirer vos oeufs. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par la productrice en cas d'absence.
- Les produits oubliés ou non récupérés par le·s adhérent·e·s seront partagés dès la fin de la distribution à 19 h 25
- Accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la production.

Engagements de la productrice

- Respecter les statuts et le règlement intérieur
- Livrer les produits chaque jeudi de la période entre 18h40 et 18h55 pour la distribution de 19h00 à 19h30 à l'AMAP ou plus tôt dans la journée chez le producteur de légumes ;
- Les œufs pourront être de différents calibres, selon le rythme de vie de l'élevage : S (<53g), M (<63g), L (<73g) ou XL (+73g) ;
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées (origine précisée) ;
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérent·e·s ;
- Respecter la charte des AMAP.

Votre référence Amap : Carole Marlot (lpeo-collectif@lists.riseup.net)

Le prix est fixé à : 2,50 € TTC pour 6 œufs ; 5,00 € TTC pour 12 œufs ; 7,50 € TTC pour 18 oeufs

Quantité hebdomadaire choisie par l'adhérent

☐ **6 œufs : 2,50 x 40 livraisons = 100 € TTC** ☐ **12 oeufs : 5 x 40 =200 €**

☐ **18 oeufs : 7,50 x 40 livraisons = 300 € TTC**

Mois	Nombre de distributions
Septembre 2026	1
Octobre 2026	5
Novembre 2026	4
Décembre 2026	3
Janvier 2027	4
Février 2027	4
Mars 2027	*Carence*
Avril 2027	*Carence*
Mai 2027	3
Juin 2027	4
Juillet 2027	5
Août 2027	4
Septembre 2027	3
TOTAL	**40 distributions**

Vous pouvez procéder à un règlement en plusieurs fois (plusieurs chèques) dans ce cas : merci de bien stipuler la date d'encaissement souhaitée au dos (ainsi que votre nom).

Fait à :..... le .....

L'adhérent·e: La productrice : Marie Legris